



CERTIFICAT DE COMPETENCES DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE - PSC1

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 portant agrément à la Croix-Rouge française pour les formations aux premiers secours ;

Vu la Décision d'agrément n° PSC1- 1705 C 92 délivrée le 1er juin 2021 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » ; Vu le PV n° 92202205017007 de la formation en date du 28 mai 2022 ;

Le Président de la Croix-Rouge française,

déclarant que Vincent CHANTRAINE, né le 18 avril 2003 à Antony (92), remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à Vincent CHANTRAINE le présent certificat de compétences.

Fait à PARIS , le 30 mai 2022

Le Président de la Croix-Rouge française

M. Philippe Da Costa





French Red Cross - 98 rue Didot - 75014 PARIS - France

EUROPEAN FIRST AID CERTIFICATE BREVET EUROPEEN DES

Issued in accordance with the decision of Directors General of the European Red Cross and Red Crescent Societies

PREMIERS SECOURS

The President of the French Red Cross.

certifies that Mr CHANTRAINE Vincent, born on 18/04/2003, successfully completed a first aid course which fulfils the European First Aid Certificate requirements on 28/05/2022 (this certificate is valid until 28/05/2027).

Issued in PARIS

on 30/05/2022

N° 92202205017007

President of the French Red Cross Mr. Philippe Da Costa **INSTANCES NATIONALES**

CERTIFICAT DE FORMATION

Je soussigné, M. Philippe Da Costa, Président de la Croix-Rouge française atteste que : Monsieur CHANTRAINE Vincent

a suivi avec succès une session de formation de :

INITIATION A LA REDUCTION DES RISQUES

Et lui délivre la présente attestation N° 92202205017007

Fait à PARIS

le 30/05/2022

Le Président de la Croix-Rouge française M. Philippe Da Costa